

LE PLU C'EST QUOI ?

UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE

Le PLU traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Tiercelet pour les 10 à 15 années à venir.

Véritable outil de gestion du territoire, il permet aux collectivités de disposer d'un projet de territoire avec des outils permettant une grande maîtrise du territoire. Il traite de toutes les thématiques (mobilité, habitat, démographie, réseaux, tourisme, économie, commerce, santé, environnement, risques, agriculture etc.). Il permet à Tiercelet de comprendre ses besoins et d'élaborer un projet de territoire et une stratégie de développement.

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE QUI CONCERNE TOUS LES HABITANTS

Très concrètement, le PLU définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire : secteurs constructibles, formes urbaines, espaces naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics etc.

UN DOCUMENT JURIDIQUE

C'est un document juridique qui s'impose à tous et auquel on se réfère pour instruire les demandes d'occupation des sols (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...). Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle qu'elle soit publique ou privée.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Le PLU, un projet concerté !

S'INFORMER

- > Exposition évolutive
- > Le site internet de la commune



S'EXPRIMER

- > Organisation de **deux réunions publiques** dont les dates seront communiquées par affichage à la mairie et par publication dans la presse locale écrite
- > Un **cahier de remarques** est mis à disposition à la mairie. Il est consultable aux heures d'ouverture de la mairie.
- > Par **adresse mail** vous pouvez formuler vos remarques à l'adresse suivante: plu@tiercelet.fr
- > Une **enquête publique** sera réalisée avant l'approbation du PLU

